## Cour supérieure

(Chambre commerciale)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No.: 500-11-052070-170 No. Dossier : 41-2216917

DATE: 28 juin 2017

Sous la présidence de

we Julio begin, registraire

#### DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**EXO U INC.** 

Débitrice/Requérante

-et-

#### RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

**Syndic** 

# ORDONNANCE APPROUVANT LA PROPOSITION (Articles 58 et 59 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

- [1] LE TRIBUNAL, après avoir pris connaissance de la Requête de la Débitrice pour approbation de la proposition (la « Requête ») aux termes de l'article 58 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la « LFI »);
- [2] CONSIDÉRANT la signification de la Requête;
- [3] CONSIDÉRANT le Rapport du Syndic (pièce R-1) et que la proposition a été acceptée à l'unanimité par les créanciers;
- [4] CONSIDÉRANT qu'il est indiqué d'approuver la proposition de la Débitrice;

### **EN CONSÉQUENCE LE TRIBUNAL:**

[5] ACCUEILLE la Requête;

- [6] ABRÈGE, les délais de signification et de production de la Requête et PERMET la signification et la production de la Requête;
- [7] APPROUVE la proposition de la Débitrice (pièce R-1(A)).

(S) me Julie Bésin, registraire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU DOCUMENT DETENU PAR LA COUR

Personné désignée par le gréffier